



RÈGLEMENT MASTER CLASS

Avec **Benjamin LEGRAND** autour du répertoire de **Michel LEGRAND**

Le 25 mai 2024

LE MATIN 10h00-12h00 / 66, rue Paul Vaillant Couturier 94320 Thiais

L'APRÈS-MIDI à partir de 14h00 / Maison OGGI Bistrot des chefs, 21 bis rue de Villeneuve 94150 Rungis (parking gratuit)

Préambule :

La Bossa Nova Academy organise cette Master Class avec l'artiste chanteur Benjamin LEGRAND dans le but de former et de perfectionner les chanteurs ou futurs chanteurs et de faire découvrir le répertoire de Michel Legrand. Ce stage aura également pour fonction de recruter des futurs élèves qui souhaitent intégrer la Bossa Nova Academy.

A. CANDIDATURE ET INSCRIPTION

1. Cette Master Class est ouverte aux chanteuses et chanteurs de toutes nationalités, de tout niveau, à partir de 18 ans (pour les mineurs, les dossiers seront traités au cas par cas avec l'autorisation obligatoire des parents).
2. Le dossier d'inscription devra comporter les pièces suivantes :
 - La fiche d'inscription remplie
 - Le règlement signé par l'élève
 - La liste de 2 morceaux à interpréter ainsi que les partitions en double exemplaire à la tonalité du chanteur
 - Les frais d'inscription s'élevant à 110 € par chèque bancaire à l'ordre de

JazzNotes.

Date limite de dépôt du dossier : **mercredi 23 mai à la Bossa Nova Academy 19h00 dernier délai.**

3. Ne seront pas pris en considération : les dossiers reçus après la date limite ou incomplets, les élèves n'ayant pas versé les frais d'inscription à la date limite. Les frais d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas d'absence du candidat, même justifiée.
4. Pour tout renseignement ou information complémentaire, contactez-nous par e-mail contact@bossa-nova-academy.fr ou par téléphone 06 51 11 11 63

B. DÉROULEMENT ET PLANNING DE LA MASTER CLASS

1. L'accueil des élèves se fera à la Bossa Nova Academy, 66 rue Paul Vaillant Couturier, 94320 Thiais. Il est conseillé d'arriver 10 minutes avant.
2. **La Bossa Nova Academy**, pour le stage, met à disposition un pianiste. Les participants ne pourront modifier le programme présenté sur le règlement, sauf sur indication de l'organisation.
3. L'élève devra présenter 2 morceaux, un seul sera choisi et travaillé durant le stage. (2 exemplaires de la partition).
4. **La Bossa Nova Academy** se réserve le droit d'utilisation de toutes les photographies ou enregistrements qui pourraient être faits pour la presse écrite, la radio, la télévision.
5. Les élèves s'interdisent de réclamer tout droit de cachet ou privilège dans l'éventualité où ils se produisent sur les ondes des radiodiffusions et télévisions, nationales ou internationales.
6. Les horaires seront de :
 - 10h00h à 12h00** avec le pianiste afin de choisir et travailler le morceau, vérifier la tonalité, déterminer la structure...Pas de public autorisé le matin.
 - 14h00 à 18h00** avec Benjamin Legrand et le pianiste pour un travail spécifique, avec les conseils de Benjamin Legrand, accompagné d'anecdotes.
 - 18h00-18h30** entrée du public (amis, famille...)
 - 18h30-20h30** prestation des élèves devant un public
 - 20h30** Repas. Pour les élèves stagiaires, le repas est compris dans les frais d'inscription. Les amis et familles participeront financièrement à leur consommation.

C. LITIGE

L'inscription de l'élève à la Master-Class implique de sa part, l'acceptation, sans réserve, du règlement dans toutes les dispositions principales et annexes.

La Bossa Nova Academy est la seule habilitée à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation qui ne trouveraient pas de réponse clairement explicitée dans le présent règlement.

Thiais, le _____
Signature :

Lu et approuvé